

**République Islamique de Mauritanie**

Honneur Fraternité Justice

**Ministère de l'Éducation Nationale**

Direction de l'alphabétisation et de l'enseignement non-formel

**RAPPORT NATIONAL SUR L'ÉDUCATION ET**

**LA FORMATION DES ADULTES**

**(EdFoA)**

**SITUATION ACTUELLE**

# **Tableau des Matières**

## **I- Aperçu sur LA MAURITANIE**

- L'Analphabétisme en Mauritanie
- Répartition des Analphabètes Selon le Genre et le Lieu de Résidence

## **II- Détails Sur L' Education et La Formation des Adultes en MAURITANIE**

### **- Politiques, Législation et Financement**

#### **1.1 Cadres Législatifs, Politiques et Administratifs**

##### **1.1.1 Cadre Institutionnel et Organisationnel**

##### **1.1.2 Objectifs et Priorités**

##### **1.1.3 Entité Responsables**

##### **1.1.4 Stratégie d'Alphabétisation**

##### **1.1.5 Principaux Obstacles du Développement de L'EdfoA**

### **1.2 Financement de L'EdfoA**

#### **2. Qualité des Services de L' Education des Adultes**

##### **2.1 Offre de L'EdfoA**

##### **2.1.1 Institutions Responsables**

##### **2.1.2 Programme de L'EdfoA**

##### **2.1.3 Certification**

### **2.2 Bilan de L'Alphabétisation**

#### **- Données Statistiques**

##### **2.3 Suivi et Evaluation des Programmes**

##### **2-4 Profil des Alphabètes**

## **III- Recherche Innovation et Bonne Pratique**

### **3.1 Recherche et Etude**

### **3.2 Projet Innovation**

### **3.3 Bonne Pratique**

## **4-ATTENTES VIS-A-VIS DE LA CONFERENCE (CONFINTEA V )**

## I- APERCU SUR LA MAURITANIE

La Mauritanie saharo sahélien vaste de 1030.000 km<sup>2</sup> environ aux quatre cinquième désertique, située aux confins de l'Afrique subsaharienne et du Maghreb Arabe, la Mauritanie compte une population estimée à 2.7 millions d'habitants composée essentiellement de sédentaires. Elle est divisée en 13 wilaya (régions), elles mêmes subdivisées en 53 Mougahataa (départements). Les arrondissements (sous-préfectures) sont une trentaine.

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2000 le taux de l'analphabétisme est de 47% de la population mauritanienne âgée de 10 ans et plus.

En 2001, le Gouvernement a élaboré un **Cadre Stratégique de Lutte Contre la pauvreté (CSLP)**, qui s'articule autour de: (i)- l'accélération de la croissance économique sous l'impulsion du secteur privé, (ii)- l'ancrage de cette croissance dans la sphère des plus défavorisés, (iii)-le développement des ressources humaines et l'accès universel aux services de base et (iv)- le renforcement de la capacité institutionnelle et la bonne gouvernance.

Le CSLP vise spécifiquement à réduire la proportion de la population vivant en dessous du seuil de la pauvreté à 27% à l'horizon 2010 et à moins de 17% à l'horizon 2015.

## - L'Analphabétisme en Mauritanie

L'analphabétisme a été identifié par la Communauté Internationale comme un obstacle majeur au développement et au plein épanouissement de la personne humaine. Ce phénomène est d'autant plus préoccupant en Mauritanie qu' en ce début du troisième millénaire, 47% de la population mauritanienne âgée de 10 ans et plus, soit 812965 personnes<sup>1</sup> , vivent dans une situation d'analphabétisme qui les marginalise et les prive des opportunités et bienfaits du développement de leur pays, dans un contexte international de mondialisation, où « l'inégalité entre les hommes est d'abord mentale avant qu'elle ne se traduise sous la forme de biens, de services et de capitaux<sup>1</sup>»

C'est ainsi que la Conférence Mondiale sur l'Education tenue en 1990 à Jomtien en Thaïlande a consacré ce concept et a proclamé la volonté unanime de la Communauté Internationale d'œuvrer au développement de l'éducation de base à travers la généralisation de l'enseignement primaire et l'éradication de l'analphabétisme sous toutes ses formes. Le Forum Mondial de Dakar en 2000 et la Décennie des Nations Unies pour l'alphabetisation (2003 / 2012) s'emploient à faire de l'Education Pour Tous (EPT) un objectif prioritaire de développement pour toutes les sociétés humaines.

---

<sup>1</sup> <Recensement General de la Population et de L'Habitat 2000

<sup>2</sup> La mondialisation au-delà des mythes Serge Cordelier, Edition La Découverte, Paris, 1997

## - Répartition des Analphabètes Selon le Genre et Lieu de Résidence

En 2004, le taux d'alphabétisation enregistre encore des disparités importants par sexe et par milieu ; il est de l'ordre de 66.5% pour les hommes contre 49.5% pour les femmes et 72.3% en milieu urbain contre 46.2% en milieu rural. En comparant avec le résultat de l'EPCV<sup>2</sup> une amélioration est constatée chez les hommes (3 points) et au niveau du milieu rural (1 point). En revanche, la baisse est survenue chez les femmes ainsi qu'en milieu urbain (environ 3 points).

Par ailleurs, on note une corrélation entre le degré de la pauvreté et l'alphabétisation ; le taux de ce dernier croît significativement du premier au dernier, passant de 38,4% à 73,2%, soit presque le double .

Les résultats de l'EPCV 2000 montrent le retard que le pays accuse en matière d'alphabétisation. Seulement 52,2% des adultes, âgés de 15 ans ou plus, savent lire et écrire une phrase simple. Ce taux cache de grandes disparités selon le genre et l'âge. Le taux d'alphabétisme est plus faible chez les femmes que chez les hommes et ceci quelle que soit la tranche d'âge. En effet, environ 50% des adultes femmes sont alphabétisées contre environ 66% des adultes hommes. Ce taux décroît avec l'âge, il passe de 70% chez les plus jeunes, âgés entre 15 et 24 ans, à presque la moitié, 36,2% chez les 55 ans et plus. L'écart noté entre les sexes est nettement plus marqué chez les deux tranches les plus âgées, le taux d'alphabétisme est deux fois plus élevé chez les hommes de 45 ans et plus que chez les femmes appartenant aux mêmes tranches d'âge.

S'agissant des groupes socio-économiques, les indépendants agricoles affichent le taux d'alphabétisme le moins élevé, 32%, suivi par le groupe marginal des aides familiaux (54,9%). Les autres groupes (les indépendants non agricoles, les chômeurs et

---

<sup>2</sup> Enquête permanente sur les conditions de vie 2000

les inactifs) affichent le même taux d'alphabétisme et occupent le 3ème rang après les salariés de deux secteurs public et privé qui connaissent les taux les plus élevés.

Le taux d'alphabétisme est manifestement plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural : 75,5% des urbains sont alphabétisés contre seulement 43,7% des ruraux. La disparité entre les hommes et les femmes au niveau national apparaît aussi au niveau des milieux urbain et rural, elle est davantage marquée en milieu rural, 36,7% d'alphabétisés chez les femmes rurales contre 51,8% chez les hommes ruraux.

Les 13 wilayas (Régions administratives) peuvent être classées en 4 groupes suivant le taux d'alphabétisation. Le premier groupe affiche un taux entre 76% et 84%. Ce groupe est formé par les régions suivantes classées par ordre décroissant des taux : Dakhlet Nouadhibou, Tiris Zemmour, Nouakchott et Inchiri. Le deuxième groupe affiche un taux légèrement plus élevé que 65% Ce groupe est constitué des wilayas du Tagant, de l'Adrar et du Trarza. Le Hodh El Charghi connaît un taux légèrement supérieur à 50% (53,6%) et forme le 3ème groupe. Le 4ème groupe renferme les wilayas dont l'économie repose sur l'élevage ou l'agriculture traditionnel, ici, moins de 50% des adultes de plus de 15 ans sont alphabétisés. Par ordre décroissant du taux, ces wilayas sont l'Assaba, le Hodh El Gharbi, le Brakna, le Gorgol et le Guidimagha.

La disparité entre homme et femme est conservée à l'intérieur de chaque wilaya. En effet, les wilayas du Hodh El Gharbi, du Trarza et de l'Assaba enregistrent l'écart entre hommes et femmes le plus important ; cet écart est respectivement de 20, 18 et 17 points en faveur des hommes. Le plus faible écart entre sexes est enregistré à Dakhlet Nouadhibou. Néanmoins, cette différence demeure relativement élevée, soit 8,5 points de plus chez les hommes. Selon le niveau de vie, les pauvres sont beaucoup moins alphabétisés que les non pauvres, 41% seulement des adultes alphabétisés chez les pauvres contre 69,3% chez les non pauvres. Le recoupement des résultats par sexe et par degré de pauvreté corrobore la précarité de la situation des femmes pauvres, seulement le tiers de ces femmes sont alphabétisées (34,6%) contre environ deux tiers des femmes non pauvres.

L'analyse qui vient d'être effectuée donne certes les caractéristiques des analphabètes mais ne renseigne pas sur leur effectif. Celui-ci peut être obtenu en utilisant les taux d'alphabétisme par tranche d'âge obtenu à partir du RGPH-2000 et

les projections de populations effectuées par l'Office National des Statistique. Si l'on fait l'hypothèse très forte que l'efficacité du système éducatif est restée la même au cours de la période 2000-2004, c'est à dire que le niveau d'analphabétisme par tranche d'âge est resté inchangé, nous allons avoir un stock d'analphabètes pratiquement inchangé.

## II- **Détails Sur L'Education et La Formation des Adultes en MAURITANIE**

### **POLITIQUE, LEGISLATION ET FINANCEMENT**

#### **1.1 Cadres législatifs, Politiques et Administratifs**

##### **1.1.1 cadre institution et organisationnel**

Au cours des quatre décennies écoulées depuis l'indépendance de la Mauritanie, la lutte contre l'analphabétisme (éducation des adultes) a eu peu ou prou voix aux chapitres politiques publiques.

Pendant longtemps, la structure en charge de l'alphabétisation n'était érigée qu'en service créé en 1966 et rattaché à la Direction de l'Enseignement Fondamental du Ministère de l'Education Nationale et l'activité dans ce domaine était réduite à des cours d'adultes dispensés par des enseignants volontaires dans des salles de classes scolaires ou par des enseignants détachés dans des centres d'alphabétisation expérimentaux.

A partir de 1985, les autorités de l'état, ont pris conscience de la gravité du fléau de l'analphabétisme suite au recensement des populations en 1977 qui a situé le taux d'analphabétisme à 82.6 %.

Cette volonté s'est traduite par la création d'un Secrétariat d'Etat chargé de la lutte contre l'Analphabétisme et d'un Conseil National d'Alphabétisation en 1986.

En 1987 cette institution chargée de la lutte contre l'analphabétisme s'est

vue étendre sa mission pour englober l'enseignement originel.

En 2001 une loi rendant l'enseignement obligatoire a été promulguée en fin de combattre l'analphabétisme en source.

En novembre 2003, le Secrétariat d'Etat fut promu Ministère à part entière.

L'alphabetisation qui continue d'être l'une des priorités des pouvoirs publics a été rattachée au Ministère de l'Education Nationale en 19 Avril 2007 en vue de garantir plus homogénéité et de synergie entre les différents ordres du système éducatif national, d'exploiter toutes les possibilités de ce secteur particulièrement son expérience, ses ressources humaines et ses infrastructures - très répandues- dans la lutte contre le fléau de l'analphabétisme.

### **1.1.2 Objectifs Prioritaires**

La Stratégie Nationale d'Eradication de l'Analphabétisme et de la Promotion de l'Education non Formelle s'est fixé comme objectifs :

- Mettre en œuvre des politiques éducatives susceptibles d'améliorer le taux de rétention de l'Enseignement fondamental, sa capacité d'accueil et sa qualité pour empêcher les enfants de 6 à 14 ans de retomber dans l'analphabétisme et d'augmenter ainsi le stock potentiel d'analphabètes.

- Favoriser les conditions pour l'apprentissage des enfants non scolarisés ou déscolarisés pour leur intégration dans le système scolaire formel ou leur préparation à la vie active ;

- Amener toute la population analphabète âgée de 14 ans et plus à la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul.

- Consolider cette alphabetisation initiale par une post alphabetisation de neuf mois et par des formations professionnelles de base tournées vers les activités génératrices de revenus.

- Développer l'utilisation de l'écrit pour l'autoformation, la communication, la culture citoyenne, l'amélioration des capacités de production et des conditions de vie.



## OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Améliorer la rétention du système d'Enseignement fondamental et sa capacité d'accueil pour arrêter les déperditions et scolariser tous les enfants en âge de l'être.
- Promouvoir un cadre adéquat aux ONGs afin d'intégrer les enfants non scolarisés ou déscolarisés dans l'enseignement formel ou dans la vie active ;
- Adopter une approche intégrée, intersectorielle et interdisciplinaire dans la lutte contre L'analphabétisme qui, comme l'expérience des dix huit années passées le montre, pour être efficace, doit s'intégrer dans les politiques de développement du pays et faire corps avec elles.
  
- Opérer une répartition optimale des tâches et une conjugaison des efforts entre les différents acteurs, confier au Ministère les tâches stratégiques et aux autres intervenants les tâches opérationnelles.
  
- Identifier et répertorier tous les acteurs intéressés à participer à l'effort de lutte contre l'analphabétisme grâce à un système de contractualisation,
  
- Adopter une approche ascendante dans la conception et l'exécution des programmes en faveur des communautés.

### 1.1.3 ENTITE RESPONSABLE DE L'éducation des adultes

La direction de l'Alphabétisation et l'Enseignement non Formel est dirigée par un directeur assisté par (4) chefs de services au niveau central

- Service des études et projets ;
- Service des curricula et moyens didactiques ;
- Service du suivi évaluation et un
- Service d'accréditation et de relations avec les intervenants et ce en plus des chefs de services d'alphabétisation et de l'Enseignement non formel aux niveaux des directions régionales du Ministère de l'Education Nationale.

Ces services peuvent être renforcés par des divisions en cas de besoins.

### MISSION DE LA DIRECTION

La direction de l'Alphabétisation et l'Enseignement non- Formel est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie du gouvernement en matière d'alphabétisation par la planification, l'animation, l'impulsion, l'orientation, la coordination, l'évaluation et le réajustement de toute activité relative à l'alphabétisation. Elle est également chargée dans le cadre de l'Education pour Tous, de concevoir et de mettre en oeuvre des programmes d'éducation non formelle au profit des enfants non scolarisés ou déscolarisés. Dans ce cadre elle est chargée de :

- Coordonner et piloter les actions de différents intervenants dans le domaine l'alphabétisation ;
- Promouvoir le partenariat avec les différents opérateurs publics, privés et les associations agissant dans le domaine de l'alphabétisation ;

- Développer la recherche et l'innovation dans le domaine de l'alphabétisation ;
- Superviser et contribuer à la conception et à la mise en place des programmes d'alphabétisation ;
- Superviser et contribuer à la mise en place de programmes spécifiques d'éducation de base au profit des enfants non scolarisés ou déscolarisés dans le système scolaire formel ou leur préparation dans la vie active ;
- Assurer le suivi, l'évaluation et le réajustement de la stratégie en matière d'alphabétisation de l'éducation non formelle.

#### **1.1.4 STRATEGIE D'ALPHABETISATION et de L'ENSEIGNEMENT NON FORMEL**

Pour lutter contre le fléau de l'analphabétisme, il s'agit de concevoir une stratégie une vision prospective intégrée qui arrêtera les objectifs généraux et spécifiques et les axes de la stratégie.

#### **VISION STRATEGIQUE**

Le Cadre stratégique de Lutte Contre la Pauvreté consacre l'éradication de l'analphabétisme à travers l'axe relatif au développement des ressources humaines nationales et la recherche d'un meilleur ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres par la formation et l'apprentissage des métiers. Ainsi une importante place est accordée à la lutte contre l'analphabétisme et à l'avènement d'une société lettrée à 100% à l'horizon 2015. Cet objectif stratégique qui s'inscrit dans les objectifs du Millénaire et de la décennie des Nations Unies pour l'Alphabétisation 2003/2012, découle de la corrélation évidente entre la formation/alphabétisation, l'emploi et le revenu qui permet de déduire aisément que toute amélioration durable des conditions de vie des populations passe nécessairement par l'acquisition d'un savoir-faire à même de garantir une opportunité d'insertion dans la vie active.

- Le deuxième axe vise à concevoir un cadre institutionnel intégré pour canaliser

l'ensemble des efforts en appui à la politique d'éradication de l'analphabétisme.

- Le troisième axe vise à améliorer l'offre et la qualité de l'offre d'alphabétisation à travers le renforcement des capacités institutionnelles et matérielles dans un cadre de contractualisation avec l'Administration et les bénéficiaires.
- Le quatrième axe a pour objectif de susciter une meilleure adhésion des bénéficiaires par la valorisation du capital humain.
- Le cinquième axe vise à promouvoir l'apport de l'enseignement originel à l'éradication de l'analphabétisme, à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de promotion de l'Enseignement Originel et l'Orientation Islamique.
- Le sixième axe vise à développer une politique de communication appropriée en accompagnement de la SNEA.

### **1.1.5 Principaux obstacles du développement de l'éducation des adultes**

Malgré, vingt cinq ans d'expérience, et l'effort considérable qu'à connu le domaine de l'alphabétisation des contraintes majeures persistent encore et entravent la pertinence et la pérennité des efforts jusqu'ici déployés dans le domaine de lutte contre l'analphabétisme . Parmi ces contraintes :

- La stratégie élaborée initialement, comme cela a été souligné, fut très ambitieuse au regard des moyens affectés. Ce décalage a généré une certaine marge d'inefficacité dans l'action et des difficultés de concrétiser les objectifs prévus.
- -Faiblesse de la collaboration et de la concertation entre le Ministère et les autres départements et institutions gouvernementaux ou non en vue d'harmoniser, planifier et évaluer l'effort national de lutte contre l'analphabétisme.

- -Non opérationnalité des instances consultatives tel que : « conseil national d’alphabétisation ».
- -L’absence des recherches universitaires dans le domaine de l’alphabétisation
- La direction en charge de l’alphabétisation manque d’un personnel en quantité en qualité suffisante pour l’accomplissement de sa mission.

Jusqu’à l’année 2005 les activités de lutte contre l’analphabétisme s’articulaient sur l’organisation des campagnes :

- campagnes nationales d’alphabétisation au niveau national ;
- campagnes saisonnières : ce sont des campagnes qui ciblent des zones déterminées et dont l’objectif est de mieux canaliser l’action et répondre aux besoins des apprenants en fonction de leurs préoccupations ;
- les campagnes partielles : la réorientation vers une campagne qui cible des localités définies localités en fin de bénéficier plusieurs de l’action de l’alphabétisation ;
- programmes régionaux : le département a entrepris une nouvelle démarche qui consiste en l’élaboration de programmes régionaux s’orientant vers une décentralisation de l’action.

Toutes ces campagnes et programmes ont soulevé un certain nombre de difficultés :

- les coûts excessifs et les difficultés de maîtriser des campagnes nationales et mesurer les résultats, en l’absence de suivi et d’évaluation.
- les programmes régionaux malgré leur décentralisation n’ont pas bénéficié de moyens suffisants pour atteindre les objectifs formulés dans les plans. Ils ont enregistré également un défaut de planification et d’étude de faisabilité.
- Le manque d’implication des opérateurs potentiels dans le domaine de financement des activités de l’éducation des adultes. Ces activités restent sur la charge du budget de l’état.

## **1.2 Financement de L’EdfoA**

Selon les résultats de l’enquête EPCV de 2004, plus de la moitié des femmes et du tiers des hommes adultes sont analphabètes. Les pouvoirs publics considèrent

l'alphabétisme comme une des priorités majeures.

Pour autant, les moyens qui lui sont consentis sont dérisoires et représentent moins de 0,5% du budget de l'Etat, comme l'indique le tableau ci-dessous. En terme nominal, le budget du secteur de l'alphabétisation est passé de 345 millions en 2002 à 533 millions en 2005 (soit une hausse cumulée sur la période de 54%, contre une hausse de 100% pour le budget total de l'Etat).

### Evolution du budget

Désignation	2002	2003	2004	2005
	Montant final	Montant IF	Montant déf IF	Montant I.FR
Budget de fonctionnement	52 223 589 00	57 705 180 00	63 524 578 61	123 623 999 87
Sect. Etat C Analph Enseign.	264 145 780	297 956 200	379 431 760	447 826 310
Part Alphanet du Budg Fin.	0.51%	0.52%	0.60%	0.36%
Total Budg .Cons. Ives. Etat	31 766 000 00	37 413 895 00	38 890 605 00	43 323 999 89
Sect. Etat L C Analph Enseign.	81 000 000	47 000 000	56 367 600	85 629 400
Part Alphanet du Budg Cons Invest.	0.25%	0.13%	0.14%	0.20%
F + Inv. Alphanet	345 145 780	344 956 200	435 799 360	533 455 710
Total général F +inv	83 989 589 00	95 119 075 00	102 415 183 61	166 947 999 77
Part Alphanet Dans F + inv. Total	0.41%	0.36%	0.43%	0.32%

*Source : lois de règlement*

## **2. Qualité des Services de L' Education des Adultes**

L'Alphabétisation c'est permettre à l'analphabète de disposer de compétences de base nécessaires en lecture, écriture, et calcul en vue d'améliorer les capacités de production et leurs conditions de vie.

### **2.1 OFFRE de l'EdFoA**

Comme mentionné ci haut, l'entité en charge de cette activité au niveau national est le département de la lutte contre l'analphabétisme.

A ce titre l'offre est axée sur quatre activités complémentaires :

- a) La sensibilisation et la mobilisation des masses,
- b) La formation didactique,
- c) L'élaboration des curricula,
- d) Les campagnes d'alphabétisation (ouverture des salles de classes et des centres d'alphabétisation).

#### **2.1.2 PROGRAMMES**

Le fournisseur des programmes actuels qui sont en cours de révision, est l'état avec la collaboration des partenaires dont le bureau de l'Unesco à Rabat en premier lieu et les bénéficiaires, dans ce cadre des les programmes suivants ont été élaborés :

- Programme général exécuté pendant une durée de 18 mois répartie en deux niveaux (initiale et post alphabétisation sur 432 Heures à raison de 6 Heures par semaine), ce programme prend deux formes :

- l'alphabétisation à distance (multimédia)
- l'alphabétisation traditionnelle (ouverture de salles de classe) ;
- Programmes (focalisés) orientés suivant le milieu et les préoccupations des partenaires et les bénéficiaires :
  - pêcheurs artisanaux ;
  - agro pastoraux ;
  - Les coopératives féminines ;
  - Fonctionnel au profit des associations, entreprises et ateliers ;
- Les cours de post alphabétisation : des fascicules de post alphabétisation ont été élaborés en vue d'intégrer des nouvelles compétences et aptitudes au niveau des apprenants et de sensibiliser les neoalphabètes pour contribuer à l'effort consenti dans le domaine de l'offre.

### **2.1.3 CERTIFICATION**

Les Néo-alphabètes reçoivent une attestation de fin de cours en alphabétisation après l'assimilation des programmes définis par le département. Cette attestation est une validation des connaissances acquise



## **2.2 Bilan**

L'ensemble de ces efforts ont permis de faire passer le taux d'analphabétisme de 81% en 1977 à 61% en 1988 pour atteindre 47.4% en 2000. Mais le phénomène demeure encore très préoccupant et des efforts considérables devraient être fournis pour juguler ses méfaits sur le niveau de vie de la population et le développement du pays.

Le dernier bilan statistique - suivant - des activités est celui d'une phase expérimentale de l'implication des ONGs dans le domaine de l'alphabétisation pour l'année 2006-2007 :

## - Données Statistiques

### Données statistiques du suivi évaluation de la première phase de l'intervention de la société civile dans le domaine de la lutte contre l'analphabétisme pour la période 2006/2007

Nbre de contractants	Nbre de classes prévues	Nbre de classes régulières	% Réalisation	Effectifs Inscrits			Effectifs Inscrits Réguliers			% Réalisation	Bénéficiaires Niveau initial			% Réalisation
				H	F	Total	H	F	Total		H	F	Total	
26	110	110	100%	30	2720	2750	25	2395	2420	88%	20	1630	1650	68.19%
20	94	94	100%	0	2350	2350	0	1692	1692	72%	0	1316	1316	77.78%
29	96	96	100%	229		2400	175	1798	1973	82.21%	133	1501	1634	82.81%
23	83	82	98.80%	63	2012	2075	52	1525	1577	76%	39	1002	1041	66.05%
24	90	69	76.67%	101	1611	1712	74	1422	1496	88%	49	1213	1262	84.36%
20	70	65	92.86%	101	1411	1512	87	1315	1402	92.73%	40	761	801	57.14%
10	29	25	86.21%	129	512	641	38	389	427	66.62%	23	260	283	66.28%
10	40	40	100%	72	874	946	28	689	717	75.8%	14	468	482	67.23%
10	40	38	95%	74	752	826	59	706	765	92.62%	56	576	632	82.62%
21	90	90	100%	404	1846	2250	233	1552	1785	79.34%	133	1024	1157	64.8%
6	20	20	100%	39	343	382	31	210	241	63.09%				
8	20	20	100%	89	369	458	34	241	275	60.05%	19	178	197	710.64%
63	87	87	100%	105	2114	2219	82	1777	1849	83.33%	62	1385	1447	78.26%
210	869	836	96.21%	1436	19085	20521	918	15701	16619	80.99%	588	11314	11902	71.62%

## **2.3 Suivi Evaluation des Programmes**

Le système de suivi évaluation de la stratégie débouchera sur la production de rapports périodiques sur la mise en œuvre des actions programmées et de leur impact .En conclusion de ces rapports ,une matrice des principaux indicateurs permettra de résumer le chemin parcouru comparativement à une situation de référence qui s'articulera sur :

- Le suivi des mesures et actions : il s'agit de suivre les indicateurs intermédiaires, dits de processus et d'enregistrer les moyens mis en œuvre pour réaliser les activités visant à atteindre les objectifs assignés à la stratégie.
- L'évaluation de l'impact : Cette seconde composante est centrée sur les indicateurs de résultat ou d'impact qui traduisent le degré de réalisation des objectifs et cibles de la stratégie. Les indicateurs d'impact seront obtenus principalement par voie d'enquête ou de recensement. Il en va du taux d'analphabétisme, du stock d'analphabètes à un instant donné, de l'opinion des groupes cibles, et de l'encadrement, etc....

## **2.4 Profil des Alphabétiseurs**

Il va sans dire que l'alphabétiseur est la pierre angulaire de l'action de l'alphabétisation, à ce titre, le département emploie des diplômés qui ont des niveaux secondaires pour servir d'alphabétiseurs après avoir reçus des formations en andragogie ou en pédagogie.

### **III- Recherche Innovation et bonnes Pratiques**

#### **3.1 Recherches et études en Alphabétisation**

Conscient de l'importance que revêt l'élaboration des études et des recherches pour l'amélioration de la qualité de l'intervention et de l'action de l'alphabétisation, le département a entamé les activités suivantes:

- **Une enquête de référence sur l'analphabétisme en Mauritanie** qui a pour objectifs :
  - de disposer de statistiques fiables en Mauritanie, son ampleur, ses origines et ses conséquences;
  - Actualiser les données existantes sur l'analphabétisme auprès de la tranche d'âges 8 à 15 ans ;
  - Définir le profil socio démographique de la population analphabète ;
  - Identifier les centres d'intérêt des personnes analphabètes de façon à déduire leur besoin ;
  - Identifier les causes et les origines de l'analphabétisme : non scolarisation, déscolarisation, analphabétisme de retour ;
  - Evaluer l'impact de l'analphabétisme sur le vécu quotidien des populations analphabètes.

- **Stratégie de l'Enseignement non formel dont les objectifs sont:**

- Assurer l'Education pour tous afin de contribuer à la généralisation de l'enseignement et à l'éradication progressive de l'analphabétisme ;
- Reprendre les enfants déscolarisés ou non scolarisés dans les structures du système formel ou dans la formation professionnelle ;
- Impliquer les secteurs publics ou privés dans l'objectif de l'Education pour Tous.

- **Projet « LIFE »**

Dans le cadre de l'initiative LIFE la Mauritanie a été sollicitée pour bénéficier d'une dotation spéciale dans le cadre du bennium 2008-2009 de mise en œuvre de l'initiative pour l'alphabétisation « savoir pour pouvoir » qui poursuit quatre objectifs spéciaux :

1. renforcer les engagements nationaux et internationaux en faveur de l'alphabétisation par les activités de plaidoyer et de communication ;
2. encourager la formulation de politiques d'alphabétisation durables, intégré aux cadres sectoriels et aux cadres nationaux du développement ;
3. renforcer les capacités nationales en matière de conception, de gestion et de mise en œuvre des programmes ;
4. encourager les initiatives et pratiques nationales innovantes en offrant de nouvelles possibilités d'alphabétisation.

Ces activités sont réalisées avec l'appui du bureau de l'Unesco / Rabat.

### **3.2 Projets novateurs**

- Création des points focaux de l’alphabétisation au niveau des Ecoles rurales et quartiers périphériques des grandes agglomérations ;
- Intégration d’un module de formation en andragogie dans les ENI (écoles Normales des Instituteurs) ;
- L’approche multimédia en matière d’Alphabétisation

Dans le cadre de cette approche multimédia, le département a procédé à la mise en place d’un projet d’alphabétisation d’adultes en collaboration avec l’ONG espagnole Radio Eccca. Ce projet a pour objectif développer et adapter au contexte mauritanien l’expérience d’alphabétisation par radio et assurer le transfert de cette expérience à l’institution compétente en matière d’alphabétisation du gouvernement mauritanien.

### **3.3 Bonnes pratiques**

- Partenariat

Le fardeau de l’analphabétisme nécessite la conjugaison des efforts de toute la population, à ce titre un partenariat fructueux a été entamé avec les associations de la société civile en particulier avec les associations non gouvernementales agissant dans le domaine de l’analphabétisme.

#### IV- ATTENTES VIS-A-VIS DE LA CONFERENCE (CONFINTEA V)

- Renforcer l'échange d'expériences et les bonnes pratiques entre les pays et organisations dans le domaine de l'alphabétisation ;
- Renforcer les capacités humaines et matérielles de notre pays dans le domaine de l'éducation et la formation des adultes et en enseignement non formel.
- Implanter un système sous régional concerté, de coordination, d'échange d'expériences et de suivi, dans le domaine de l'éducation des adultes.